

Les mauvaises herbes sous surveillance

UNE JOURNÉE TECHNIQUE EST PRÉVUE LE 11 OCTOBRE À DESTINATION DES TECHNICIENS DU TERRITOIRE.

SON OBJECTIF ? FAVORISER LES ÉCHANGES AUTOUR DE L'IDENTIFICATION DES PLANTES ET LA COMPRÉHENSION DE LEUR CYCLE, LES MOYENS DE PRÉVENTION, ET ENFIN LES SOLUTIONS DE LUTTE.



En province Nord, l'herbe de Bondée (*Thymeda quadrivalvis*) compte parmi les espèces les plus problématiques.



Originaire d'Afrique du Sud, présente en Nouvelle-Calédonie depuis 1855, *Sporobolus indicus* est une graminée qui gagne du terrain, en particulier sur les communes de La Foa et Boulouparis.

De ses espaces naturels à ses cultures, la Nouvelle-Calédonie n'échappe pas aux espèces exotiques envahissantes (EEE), reconnues comme l'une des principales menaces pour la biodiversité, mais aussi un frein aux productions agricoles. Face à ce fléau grandissant, la lutte s'organise pas à pas.

Comme l'explique Sophie Tron, en charge du GDS-V¹ de la Chambre d'agriculture, la gestion des EEE préoccupantes dans les milieux naturels est coordonnée par le Conservatoire des espaces naturels (CEN), tandis que les EEE impactant les milieux agricoles sont prises en charge par les services techniques des filières impactées avec une coordination possible par la Chambre d'agriculture. Le CEN vient de publier une stratégie de lutte ainsi que la liste des 70 EEE classées prioritaires. De leur côté, les éleveurs ont fait remonter les dégâts causés par les espèces sur leurs pâturages. « La problématique n'est pas spécifique à la Calédonie et n'est pas nouvelle pour les pâturages », affirme Yoann Kerhouas, animateur de la charte bovine à la Chambre d'agriculture. Elle avait conduit l'IAC² à rédiger un guide³ en 2008. Avec des actions de lutte mal connues et souvent difficiles à mettre en œuvre, l'absence d'actions collectives pour éviter la propagation ou encore le

développement de nouvelles espèces, la problématique reste malheureusement d'actualité. « Cette année, l'objectif est de relancer la discussion et mettre tout le monde autour de la table », indique Lucille Rey, ingénieure agronome à l'IAC, qui travaille sur le sujet depuis le début de l'année.

TROIS CIBLES PRINCIPALES

Suite à l'organisation de groupes d'animation avec les techniciens des provinces Nord et Sud, la jeune ingénieure a identifié les EEE les plus problématiques dans les pâturages dont « deux graminées - le *Sporobolus indicus* en province Sud et l'herbe de Bondée en province Nord - ainsi qu'un arbuste à fleurs jaunes visible partout, surtout en province Sud, le *Tecoma Stans* », détaille-t-elle. Non appréciées par le bétail, ces espèces réduisent la ressource alimentaire que constituent les prairies dans un système presque exclusivement herbager. D'après la DDR⁴, la situation se

détérioré : les dégradations causées par les plantes envahissantes dans les pâturages constituent un réel frein à la productivité. Par ailleurs, ces graminées envahissantes ne se limitent pas aux pâturages. Elles sont présentes au bord des routes et leurs graines se dispersent facilement. « Il faut agir rapidement, car s'il est facile d'arracher un ou deux pieds, il devient plus compliqué d'éradiquer la plante quand toute la parcelle est envahie », prévient Lucille Rey. D'où l'importance de l'identification et de la prévention des EEE. Une thématique qui sera au cœur de la journée technique du 11 octobre organisée dans le cadre de la charte bovine pour les techniciens de terrain... En attendant la construction de programmes d'action à l'échelle territoriale, que tout un chacun appelle de ses vœux.

¹ Groupement de défense sanitaire végétal à la Chambre d'agriculture

² Institut agronomique néo-calédonien

³ Le guide *Plantes envahissantes et à conflit d'intérêt des pâturages de Nouvelle-Calédonie* est disponible auprès de l'IAC

⁴ Direction du développement rural de la province Sud